



Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

COMMUNE de VAGNEY (VOSGES)

Hôtel de Ville – 12 place Caritey – 88120 VAGNEY

Tél. 03.29.24.70.18

**Travaux de mise aux normes d'accessibilité des ERP communaux de
VAGNEY et rénovation des sanitaires de l'école perce-neige**

Référence du Marché : MAPA-TRAV-03-2017

Acte d'Engagement (AE)

ACTE D'ENGAGEMENT

DONNES PRELIMINAIRES

Objet du marché : Travaux de mise aux normes d'accessibilité de 4 ERP communaux de VAGNEY et rénovation des sanitaires de l'école perce-neige.

Lot n° : (précisez le n° de lot et sa désignation – 1 acte d'engagement par lot)

Type de marché : Marché de travaux et de fourniture en application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics et l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (procédure adaptée).

Date limite de réception des offres : vendredi 17 février 2017 à 18h00.

Imputation : Budget communal – Section d'Investissement – Opération 1702.

Maître d'œuvre :

Régis COLIN

Architecte DPLG

575, route de Pont

88200 DOMMARTIN-LES-REMIREMONT

03.29.22.16.16.

03.29.22.16.15.

colin.architecte@wanadoo.fr

SIREN 403 821 838

SIRET 40382183800014

Co-traitant :

B.E. Patrice NORMAND EURL

Economistes de la construction

Les Maires d'Avaux

70280 SAINT BRESSON

Téléphone : 03.29.24.30.00

Télécopie : 03.29.24.31.00

c.c.b.patrice.normand@wanadoo.fr

Maîtrise d'ouvrage : Monsieur le Maire de VAGNEY.

Ordonnateur : Monsieur le Maire de VAGNEY.

Comptable public assignataire des paiements : Madame la trésorière Principale, Claudine AUBEL-GUILLOT – TRESORERIE DE CORNIMONT, 6 rue des Grands Meix, 88310 CORNIMONT.

ARTICLE PREMIER – CONTRACTANT

Je (nous) soussigné(s) :

.....
.....
.....
.....

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du marché (CCAP, CCTP, RC, AAPC, plans, DPGF, planning contractuel) et des documents qui y sont mentionnés,
Après avoir établi la déclaration issue de l'application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions définies ci-après. L'offre ainsi présentée ne me (ne nous) lie toutefois que si l'acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de cent-vingt jours (120 jours) à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de consultation.

ARTICLE 2 – PRIX DES PRESTATIONS

Les modalités d'actualisation du prix sont fixées au CCAP.

Le montant des travaux tel qu'il résulte de la décomposition du prix global et forfaitaire est de :

Offre de base (Lot n°...) :

- MONTANT HT en euros :
- TVA (20,00 %) en euros :
- MONTANT TOTAL TTC en euros :
-
-(en lettres € TTC).

Montant total :

- MONTANT HT en euros :
- TVA (20,00 %) en euros :
- MONTANT TOTAL TTC en euros :
-
-(en lettres € TTC).

ARTICLE 3 – SOUS-TRAITANCE

L'annexe n°1 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal non révisable ni actualisable, de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation pour un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :euros.

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est ainsi deeuros.

ARTICLE 4 – DELAIS

Tranche 1 (Ecole perce-neige et La Poste)

Le démarrage des travaux est demandé pour mai 2017 (période de préparation comprise).

Les travaux devront être réalisés au plus tard pour le 31 août 2017.
Ces délais sont globaux pour l'ensemble des travaux et non-spécifiques à chaque lot.
Chaque lot fera l'objet d'un calendrier spécifique à respecter.

Tranche 2 (10 place Caritey et Chant de l'eau)

Le démarrage des travaux est demandé pour mai 2018 (période de préparation comprise).
Les travaux devront être réalisés au plus tard pour le 31 août 2018.
Ces délais sont globaux pour l'ensemble des travaux et non-spécifiques à chaque lot.
Chaque lot fera l'objet d'un calendrier spécifique à respecter.

ARTICLE 5 – PAIEMENTS

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :

A l'établissement bancaire suivant :
Agence de :

Code établissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIP/RIB

ARTICLE 6 – AVANCE*

Le titulaire du marché accepte le versement de l'avance forfaitaire calculée et réglée conformément à l'article 11 du CCAP et à l'article 110 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le titulaire du marché ne sollicite pas le versement de l'avance forfaitaire.

() : cocher la mention utile. Le défaut de choix vaut refus du versement d'une avance forfaitaire.*

ARTICLE 7 – DISPOSITIONS COMMUNES

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de sa mise en régie* :

- entreprise individuelle : à mes (nos) torts exclusifs, ne pas tomber :
- société ou groupement d'entreprises solidaires : à ses torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas :
- cas de sous-traitance : à leurs torts exclusifs que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas :

Sous le coup des interdictions et dispositions édictées par les articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

() : Rayer les mentions inutiles.*

Fait en un seul original,
A, Le

Signature et cachet commercial,

Mention « Lu et approuvé »

PARTIE RESERVEE A LA MAITRISE D'OUVRAGE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement, pour la somme en lettres toutes taxes comprises de :

.....
.....

Se décomposant comme il suit :

Marché de base (Lot n°...) :

Marché hors taxes (en chiffres)	
TVA 20,00 %	
TOTAL TTC (en chiffres)	

Montant marché de base, montant T.T.C (en lettres) :.....
.....

Montant total :

Marché hors taxes (en chiffres)	
TVA 20,00 %	
TOTAL TTC (en chiffres)	

Montant marché de base, montant T.T.C (en lettres) :.....
.....

A VAGNEY, le.....

Le Pouvoir adjudicateur,

Didier HOUOT

Maire de VAGNEY

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Annexe n°1 (rédiger autant d'annexes qu'il y a de sous-traitants)

Marché : MAPA-TRAV-03-2017.

Titulaire :

Objet : Travaux de mise aux normes d'accessibilité de 4 ERP communaux de VAGNEY et rénovation des sanitaires de l'école perce-neige.

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

Nature des prestations sous-traitées :

.....
.....
.....
.....
.....

Montant des prestations sous-traitées (en chiffres et en lettres – TTC) :

.....
.....
.....

SOUS-TRAITANT

Nom, raison ou dénomination sociale :

.....
.....
.....

Forme juridique de la société :

.....
.....

Numéro d'identité d'entreprise (SIREN) :

.....

Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

.....

Adresse :

Compte à créditer :

Etablissement	Agence	Numéro de compte	Clé RIB/RIP

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

Prix non actualisable ni révisable. Le sous-traitant atteste ne pas tomber sous le coup des interdictions et dispositions édictées par les articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Fait à VAGNEY, en un exemplaire original, le,

Le Pouvoir Adjudicateur,

Le titulaire du marché,

Le sous-traitant,

Didier HOUOT
Maire de VAGNEY